

L'AGENCE DES COOPÉRATIVES D'HABITATION
MANUEL DES POLITIQUES

DATE D'ÉMISSION :
Novembre 2024

NUMÉRO :
1.4.5

REPLACE LA VERSION :
Novembre 2021

RECOUPEMENT :
1.4.2 : Règles de conduite,
1.5.4 : Charte du comité du développement durable,
3.1.1 : Politique sur les Ressources humaines,
3.3.1 : Approvisionnement, 3.3.2 : Impartition

CYCLE DE RÉVISION :
3 ans

AUTORITÉ :
Conseil d'administration

DATE DE LA PROCHAINE RÉVISION :
Novembre 2027

OBJET :
Durabilité

1. Préambule

Répondre à nos besoins sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins, voilà l'essence de la durabilité¹. Pour atteindre cet objectif, tous les secteurs de la société doivent prendre des mesures économiques, environnementales et sociales qui aideront à instaurer un ordre social juste et à protéger la biodiversité et les capacités nourricières de notre planète.

2. Principes de durabilité

La démarche de l'Agence en matière de durabilité se fonde sur le Guide élémentaire de durabilité (Natural Step Framework), qui propose quatre principes à base scientifique d'un mode de vie durable sur une planète formant un système clos. Nous entendons aligner nos pratiques sur ces principes :

- Nous réduirons et finalement éliminerons notre contribution à l'accumulation systématique de substances provenant de la croûte terrestre.
- Nous réduirons et finalement éliminerons notre contribution à l'accumulation systématique de substances produites par la société.
- Nous réduirons et finalement éliminerons notre contribution à la dégradation systématique de la nature par des moyens physiques.

¹ Basé sur *Notre avenir à tous*, Commission Brundtland, 1987.

- Nous réduirons et finalement éliminerons notre contribution à la création de conditions qui empêchent systématiquement les hommes d'avoir la capacité de répondre à leurs besoins fondamentaux.

3. **Notre influence**

Nous allons nous donner pour tâche de mener notre activité d'une manière durable et, par notre exemple et notre aide, nous allons promouvoir les pratiques durables dans les communautés avec lesquelles nous interagissons, ce qui comprend : notre effectif, nos clients, nos fournisseurs et d'autres intervenants dans le domaine des coopératives d'habitation. Notre plus grande contribution consistera à inspirer et encourager nos clients à adopter des modes de fonctionnement durables.

4. **Notre engagement**

Nous entendons

- réduire notre empreinte écologique par la réduction des déchets et des émissions de gaz à effet de serre ainsi que par l'utilisation sans gaspillage des ressources naturelles;
- compenser notre propre empreinte écologique liée au déplacement en investissant dans des projets dont l'objectif est de réduire l'émission de gaz à effet de serre;
- produire régulièrement des rapports sur notre empreinte écologique et les rendre disponibles dans notre rapport annuel;
- sensibiliser notre personnel à l'égard de la durabilité et promouvoir les initiatives personnelles qui participent à cet effort collectif;
- encourager nos clients dans leur démarche vers la durabilité;
- encourager nos fournisseurs et d'autres intervenants à adopter et à soutenir des pratiques durables.

5. **Notre activité**

Dans tous nos bureaux, nous respecterons l'environnement et nous appliquerons les principes de « réduction, réutilisation, recyclage » par des pratiques qui nous permettent de

- réduire la consommation d'eau et d'énergie;
- utiliser moins de papier;
- diminuer notre dépendance aux transports à grande intensité carbonique;

- réduire le gaspillage;
- limiter notre incidence néfaste directe sur l'environnement.

6. Notre effectif

Nous encouragerons notre personnel à adopter des pratiques durables en

- favorisant les transports durables ;
- les encourageant à rencontrer leurs clients virtuellement au besoin;
- leur fournissant les moyens de réduire l'utilisation de produits non recyclables;
- offrant des séances de formation sur les pratiques durables;
- leur permettant de participer à la planification de l'Agence en matière de durabilité.

7. Nos clients

Les coopératives d'habitation peuvent contribuer à la durabilité en remplissant leur mission, qui est de fournir à leurs membres des logements de bonne qualité à un prix raisonnable et en réduisant leur empreinte écologique par un fonctionnement sans gaspillage et des pratiques qui respectent le monde naturel. Nous encouragerons nos clients à appliquer d'une manière toujours plus stricte les principes de durabilité en

- les aidant à devenir ou à rester des intendants prudents de leurs ressources matérielles et financières;
- les encourageant à examiner les coûts environnementaux des produits, des équipements et des services;
- faisant la promotion d'initiatives abordables, comme le recalfeutrage, qui peuvent être financées à même leurs budgets d'entretien;
- mettant en commun des données comparatives et de tendance sur la consommation d'eau et d'électricité;
- attirant leur attention sur des services et des programmes qui peuvent les aider à rendre leurs pratiques plus durables;
- les encourageant à améliorer leur gestion des déchets et à réduire leur consommation d'eau et d'électricité;

- les informant, par l'intermédiaire de notre site Web et d'autres moyens, des subventions, des incitatifs ou des prêts pour des initiatives visant à améliorer leur durabilité;
- les encourageant à effectuer des vérifications de l'efficacité énergétique de leur propriété quand ils cherchent du financement pour entreprendre des travaux ou des remplacements majeurs;
- étendant l'utilisation des communications électroniques et de la livraison et du stockage de documents en donnant l'exemple et en fournissant nos conseils.

8. Nos fournisseurs

Nous encouragerons nos fournisseurs à jouer un rôle dans l'application des principes de durabilité par des stratégies comme

- l'examen des démarches des fournisseurs en matière de durabilité avant de prendre des décisions d'approvisionnement;
- l'approvisionnement local, dans la mesure du possible;
- la récompense des entreprises qui ont des pratiques durables et de commerce équitable en devenant leur client;
- la poursuite de pratiques d'approvisionnement qui n'excluent pas les petits fournisseurs.

9. Autres intervenants du milieu

Dans la mesure du possible, l'Agence collaborera avec la FHCC dans le cadre de programmes visant à aider nos coopératives d'habitation clientes à rendre leurs pratiques plus durables. Si notre participation directe n'est pas pratique, nous promouvrons et appuierons les mesures en matière de durabilité prises par la SCHL et les fédérations nationales et régionales de coopératives d'habitation au profit de nos clients.

10. Notre obligation de rendre des comptes

En collaboration avec notre personnel, nous adopterons chaque année des initiatives mesurables en matière de durabilité et nous évaluerons dans quelle mesure nous les avons complétées. Nous allons partager publiquement notre impact sur les émissions de GES dans notre rapport annuel.